

COLLECTIVITE :

Affaire suivie par :

Tél. :

Email :

L'article 59 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que des fonctionnaires en position d'activité peuvent être autorisés à s'absenter de leur service dans un certain nombre de cas. Cependant, il existe de nombreuses autorisations spéciales d'absence régies par d'autres dispositifs réglementaires.

De façon générale, les sources juridiques permettent de distinguer deux régimes d'autorisations spéciales d'absence :

- les autorisations spéciales d'absence accordées de plein droit (non soumises à délibération et à avis du CST) ;
- les autorisations spéciales d'absence accordées à la discrétion de l'autorité territoriale (accordées sous réserve des nécessités de service, **soumises à délibération et à avis du CST**).

Faites le choix des autorisations d'absences accordées aux agents de votre collectivité en cochant celles concernées et en indiquant pour chacune le type d'absence et/ou nombre de jours :

<u>Autorisation d'absence pour raisons familiales</u>	<u>Type d'absence/nombre de jours</u>
<input type="radio"/> Garde d'enfant	
<input type="radio"/> Séances préparatoires à l'accouchement	
<input type="radio"/> Aménagement des horaires de travail pendant la grossesse	
<input type="radio"/> Allaitement	
<input type="radio"/> Actes médicaux nécessaires à la PMA	
<input type="radio"/> Naissance ou adoption	
<input type="radio"/> Participation aux réunions de parents d'élèves	
<input type="radio"/> Rentrée scolaire	
<u>Autorisation d'absence liées à la vie courante</u>	<u>Type d'absence/nombre de jours</u>
<input type="radio"/> Cohabitation avec personne atteinte d'une maladie contagieuse	

SAISINE du COMITE SOCIAL TERRITORIAL
- AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE -

<input type="radio"/> Don du sang, de plaquettes, de plasma	
<input type="radio"/> Cure thermale	
<input type="radio"/> Participation à des fêtes religieuses	
<input type="radio"/> Sportifs, arbitres et juges de haut niveau	
<input type="radio"/> Participation à un concours ou examen professionnel	
<input type="radio"/> Déménagement	
<input type="radio"/> Examens médicaux complémentaires pour les agents exposés à des risques particuliers, les handicapés et les femmes enceintes	
<u>Autorisations spéciales d'absence liées à des motifs civiques</u>	<u>Type d'absence/nombre de jours</u>
<input type="radio"/> Journée défense et citoyenneté (JDC)	
<input type="radio"/> Activité dans la réserve opérationnelle	
<input type="radio"/> Sapeurs-pompiers volontaires	
<input type="radio"/> Agent membre d'une association agréée en matière de sécurité civile (mise en œuvre du plan Orsec ou à la demande de l'autorité de police compétente en cas d'accident, sinistre ou catastrophe)	
<input type="radio"/> Autorisations d'absence à caractère purement local	
<input type="radio"/> Actions de formation obligatoire	

A

Le

Le Maire – Le Président
(cachet de la collectivité)